



L'Otissien

ISSN 2369-1301, volume 10, numéro 1



HEUREUSE ANNÉE
2024!

À vos agendas

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **lundi 5 février 2024** à 19 h au Chalet des loisirs. La séance sera également diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

La Fabrique Saint-Félix Jeannot Claveau, administrateur	Une célébration a lieu tous les dimanches à 9 h 418 544-1093, bureau ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 30
Bureau de poste	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h / 13 h à 15 h 30 418 544-1653
FADOQ —Thérèse Fortin, présidente Martin Côté, vice-président	418 306-5728 418 718-0605 (pour la location du local de la FADOQ)
Bénévoles de Saint-Félix-d’Otis Arlette Claveau, présidente	418 544-6458
Bibliothèque municipale	418 544-5543 poste 2206 Page FB : Bibliothèque de St-Félix-d’Otis
Comité des loisirs Martin Côté, président	418 718-0605
Chalet des loisirs Inscription au Gym d’entraînement	418 544-1705 ou 418 544-5543 poste 2208
Cercle des fermières Nathalie Simard, présidente	418 544-0056
Sûreté du Québec (plainte ou demande d’assistance)	310-4141 ou *4141 à partir d’un cellulaire sfo@surete.qc.ca pour rejoindre le policier parrain
<i>La date de tombée du prochain numéro de l’Otissien est le vendredi 9 février à 12 h.</i>	



AVIS IMPORTANT : Du **transport de bois** est actuellement en cours dans le secteur du **lac Goth**, et ce, jusqu’au printemps 2024. Nous vous remercions de votre vigilance et compréhension.

LE CAMPING EN RECRUTEMENT : POSTE DE SAUVETEUR(E)

Le Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis est à la recherche d'un(e) sauveteur(e) pour la saison estivale 2024.

- La principale tâche est de surveiller la plage entre 10 h et 18 h.
- Horaire flexible.
- Conditions de travail et salaire très avantageux.



Compétences et qualifications recherchées :

- Être qualifié(e) pour des interventions d'urgence au bord d'un plan d'eau.

Si vous êtes intéressé(e)s, envoyez votre CV par courriel à info@campingstfelixdotis.com ou appelez-nous au 418 697-1617.

SERVICE DE REPAS DISPONIBLE

Pour les personnes âgées de **60 ans et plus**, il y a un service de repas du midi livré à domicile pour la somme de 6,50 \$. Le service est disponible deux fois par semaine (lundi et mercredi) et le repas comprend la soupe, le repas principal et le dessert. Pour les personnes intéressées, communiquez au 418 544-6458 ou 418 544-5398.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 319 Lac-à-la-Croix.

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un garage dans le prolongement de la marge avant du bâtiment principal et à régulariser la marge avant du bâtiment principale de 8 mètres à 2 mètres, tel que spécifié dans l'article 12.5.7 du règlement de zonage 268-2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 15 janvier 2024

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 337 Lac-à-la-Croix.

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à abaisser la marge latérale de 5 mètres à 3,52 mètres et à abaisser la marge arrière de 8 mètres à 7,16 mètres;

Il est proposé par madame Johanne Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 15 janvier 2024

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 570 Sentier Potvin.

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un mur de soutènement d'une hauteur de 5,48 mètres dans la marge avant;

Attendu que le terrain a déjà subi un éboulement par le passé;

Attendu que le mur de soutènement en question permettrait de stabiliser le talus;

Attendu que le mur de soutènement sera couvert par de la végétation;

Attendu que le projet sera réalisé de façon esthétique et sera au goût du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 15 janvier 2024

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 272-2015 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Félix- d'Otis se prononcera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 février 2024, sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au Sentier Waltzing.

La nature de cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'orientation de résidences vers le lac au lieu du chemin dans une zone agro-forestière, tel que spécifié par l'article 11.2.2 du règlement de zonage 268-2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,

Ce 15 janvier 2024

Hélène Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

FRIPERIE

Notre friperie, située au 445 Rue Principale à Saint-Félix-d'Otis (sous-sol de l'église), est **ouverte pour la période hivernale tous les dimanches de 10 h à 12 h**. Il est possible d'ajouter certaines disponibilités, surveillez les publications de notre groupe facebook et n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

IMPORTANT POUR LES DONS : nous prenons seulement les vêtements pour femmes, hommes et enfants ainsi que les chaussures.

Merci de votre générosité et collaboration!

Grâce à vous, les vêtements ont une deuxième vie.

Le comité des bénévoles de la friperie de Saint-Félix-d'Otis.



DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

Bonjour à tous et à toutes,

Nous sommes déjà au début de l'année 2024, nous espérons que vous avez tous passé de très belles fêtes en famille ou entre amis. La nouvelle année liturgique est commencée et Pâques sera tôt cette année, le 31 mars.

Dimanche le 28 janvier 2024 : Célébration Eucharistique (intentions communes).

Dimanche le 4 février 2024 : Célébration de la Parole

Dimanche le 11 février 2024 : Célébration de la Parole

Présentement nous n'avons plus **d'intention de messes** pour les prochaines célébrations. Soyez généreux et pensez aux personnes décédées que vous aimez et chérissez, elles ont besoin de vos prières.

N'oubliez pas d'enregistrer votre enfant pour la démarche du sacrement de la communion et du pardon.

Alain Houde

Informations pour le sacrement du Pardon et la Première communion :

Au Bas-Saguenay, les préparations se font aux 2 ans, soit en 2024.

Les rencontres se font en soirée : 4 pour le pardon et 4 pour la communion.

Elles débuteront en mars pour Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Saint-Félix-d'Otis, et en février pour Petit-Saguenay.

Il faut être baptisé et avoir entre 8 ans et 14 ans (au cours de l'année 2024).

Catéchètes :

Petit-Saguenay : Nancy Lachance

L'Anse-Saint-Jean : Marie-Line Thibeault

Rivière-Éternité : Caroline Simard

Inscriptions dans les paroisses pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Saint-Félix-d'Otis : Pour inscrire votre enfant, vous téléphonez à M. Réjean Lépine au 418 544-5064 ou à Mme Diane Picard au 418 540-4179

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

En action depuis deux ans!

Notre vision

Les municipalités sont de plus en plus interpellées à répondre quotidiennement à des besoins, enjeux et défis socioéconomiques qui nécessitent un travail concerté au bénéfice de leur population. C'est ainsi qu'en 2022, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a souhaité mettre sur pied un comité formé de citoyen.ne.s bénévoles motivés par une même volonté, soit celle de **vouloir faire une différence dans leur communauté**.

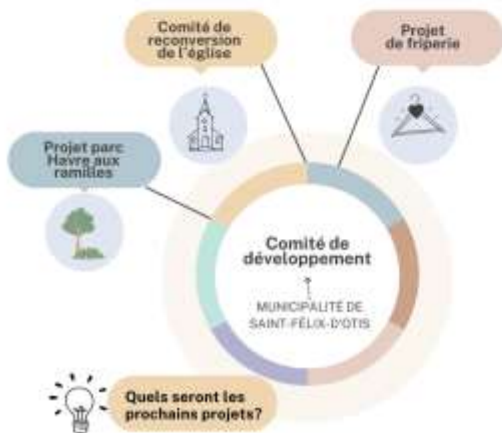
Nous sommes plusieurs à avoir répondu à l'appel. En se rencontrant mensuellement, nous avons d'abord jeté les bases de la mission du **nouveau comité de développement de Saint-Félix-d'Otis**, en portant une attention particulière à sa complémentarité vis-à-vis les différents comités et organismes existants.



Quelques-uns de nos objectifs :

- Favoriser la réflexion et la **vision d'ensemble** du **développement socioéconomique** du territoire;
- **Centraliser l'information** sur les multiples initiatives sociocommunautaires en place;
- **Piloter** un ou des projets proposés par l'équipe municipale;
- **Soutenir** ou **bonifier** toute initiative socioéconomique émergeant de la population;
- **Développer**, en collaboration avec la communauté, tout nouveau projet à portée locale positive.

Des idées et de l'énergie autour de nous, il y en a! Voici un aperçu des actions réalisées jusqu'ici au sein de notre comité :



Nous sommes fiers du travail accompli jusqu'ici et de la collaboration de tous les citoyens de la municipalité pour mener à bien les divers projets amorcés.

En 2024, nous avons l'intention de resonder la population sur de nouvelles idées de développement. Nous espérons que vous serez présents!

Restez à l'affût!

Dans l'attente, sachez que nous sommes à l'écoute de vos besoins; vous pouvez nous contacter pour tout commentaire, question ou idée de projet, et ce, en tout temps!

- Via Facebook : /DeveloppementSaintFelixdOtis
- Par courriel : comite.dev.stfelix@gmail.com
- www.st-felix-dotis.qc.ca/comite-de-developpement

Tous les membres du comité de développement vous souhaitent la bonne année!

SAMEDI 24 FÉVRIER

21H SPECTACLE ORLOGE SIMARD



À l'Église de Saint-Félix-d'Otis
445 rue Principale, Saint-Félix-d'Otis



ORLOGE SIMARD

CULTURE DU CULTE <<<<

**BILLETTERIE
EN LIGNE**

lepointdevente.com

Début : 21h00

Entrée : 20h00

CIVISME MOTONEIGE

En cette période où l'utilisation des motoneiges bat son plein, rappelons l'importance de faire preuve de respect et de civisme lors de vos déplacements. Plusieurs terrains où circulent certains motoneigistes sont privés, il est donc primordial de s'assurer de la **permission de passage auprès du propriétaire** avant de s'aventurer n'importe où. De plus, certains secteurs de terrains municipaux ont été délimités par des clôtures à neige afin de protéger de nouvelles plantations. Il est important d'éviter de circuler dans ces zones. Il est également de mise de ralentir à proximité de secteurs résidentiels.

Merci aux motoneigistes de votre précieuse collaboration!



Horaires d'ouverture
Bibliothèque et joujouthèque

Tous les mercredis
de 13 h à 16 h
de 18 h à 20 h

À SURVEILLER : OUVERTURES SPÉCIALES
LORS D'ACTIVITÉS OU D'ÉVÉNEMENTS

 A cup of tea on a saucer with flowers. The cup is white and filled with a dark liquid. The saucer is also white. There are white daisies and other flowers scattered around the cup. The background is a dark, textured surface.

PRÉSENTATION D'UN ORGANISME DU MILIEU

Connaissez-vous le centre de formation général aux adultes des Rives-du-Saguenay ?



Le CFGA propose des services de **formation générale de base**, de **francisation**, d'**intégration socio-professionnelle** et de **formation grand public** ouverts à la population du Bas-Saguenay, incluant Saint-Félix-d'Otis. Il se distingue par la qualité de son accueil et par son offre de formation diversifiée, personnalisée et flexible. Sa mission est d'accompagner l'adulte vers sa réussite scolaire, personnelle ou professionnelle.

Pour en savoir plus : <https://cfga-saguenay.ca/>

Téléphone : 418 544-2324

Courriel : cfga@csrsaguenay.qc.ca

Merci

à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour sa précieuse implication dans notre communauté

Soutien aux projets structurants

- Projet de tyrolienne au site de la Nouvelle-France

Remboursement de produits d'hygiène durable aux citoyens

Soutien aux initiatives culturelles

- Atelier de création littéraire
- AGIR - Initiations artistiques et culturelles pour les jeunes de tout le Bas-Saguenay

Animation dans les bibliothèques

- Atelier d'arts en bibliothèques

Dons et commandites

- Tournoi de volleyball
- Campagne de financement pour le changement de vocation de l'église
- Soutien aux prochains spectacles tenus à l'église de la municipalité pour le projet de vocation de l'église
- Le Trait d'Union

Territoire

- Aménagement de la piste d'hébertisme
- Restauration d'un ponceau du secteur du lac Souris



AVANT DE JETER,

le peu...



1 COMPOSTER

Vous voulez tout savoir ? Consultez MONBACBRUN.COM

2 RECycler

RÉEMPLOI
 PRISE EN CHARGE DE LA MAIRIE - MÉTIERS
 DE LA MAIRIE - DÉCHETS - DÉCHETS
 MÉTIERS DE LA MAIRIE - DÉCHETS - DÉCHETS
LA RECYCLERIE
 Les déchets de la ville de Saint-Bas-les-Maisons acceptés :
RÉCUPÉRATION
MÉTIER DE VILLE
 DÉCHETS DE LA MAIRIE - DÉCHETS DE LA MAIRIE
MAIRIE ACCEPTÉE - DÉCHETS DE LA MAIRIE
 DÉCHETS DE LA MAIRIE - DÉCHETS DE LA MAIRIE

3 DÉPOSER DANS UN ÉCOCENTRE

ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLIX-DU-TOIS
 100, place de la République
 41100 Saint-Félix-du-Tois (France) - 10 km
 de la commune de Saint-Félix-du-Tois
 de la commune de Saint-Félix-du-Tois
 de la commune de Saint-Félix-du-Tois
 de la commune de Saint-Félix-du-Tois

4 LA DERNIÈRE OPTION EST LA POUBELLE!

CAVA-OU?
 POUR SAVOIR EN QUOI
 TOUT ÇA VA...
 TÉLÉPHONÉZ-NOUS!





CALENDRIER DE COLLECTE 2024

SAINT-FÉLIX-D'OTIS



LÉGENDE

- MATIÈRES ORGANIQUES
- RECYCLAGE
- DÉCHETS
- AUCUNE COLLECTE

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				



Savez-vous que l'efficacité de
votre service de recyclage est de 48%
le reste est envoyé en incinération ?
Il est possible d'utiliser des sacs en papier.

CONTRIBUEZ À FAIRE VOTRE PART
pour l'environnement !